



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E30663

VALABLE JUSQU'AU 13/06/2026

ÉDITÉ LE 18/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/03/1988

Forme juridique : SARL

Capital : 150 016

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHATEAUROUX 1988B00053

Siret : 344 331 368 00011

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 6105562

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 60800117

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 60800117

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : SARL VIOVI CHARPENTE COUVERTURE

139 RUE DES HERVAUX
36500 BUZANCAIS

Téléphone : 02 54 84 13 75

Portable : 06 28 51 72 39

Fax :

Site Internet : www.viovi.fr

E-mail : contact@viovi.fr

Responsabilité légale :

VIOVI LAURENT CO-GÉRANT / VIOVI DIDIER CO-GÉRANT

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	15/06/2023
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	15/06/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	15/06/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	31/01/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	15/06/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	15/06/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	31/01/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	15/06/2023
o Isolation des combles perdus	13/07/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.